

Évolutions des Accords d'Intéressement et de Participation

La CFTC Orange est fière de vous annoncer une avancée significative dans les accords d'intéressement et de participation pour la période 2024-2026.

Grâce aux excellents résultats de 2024, l'enveloppe globale dédiée à ces dispositifs atteint 281 millions d'euros, soit une augmentation notable de **11 %** par rapport à 2023.

€ Voici une répartition détaillée des montants :
Participation Groupe France : **105 millions d'euros** (soit 4 % du résultat d'exploitation).

Intéressement Orange SA : **176 millions d'euros** (soit 4,96 % de la masse salariale).

 Des taux de distribution plus avantageux :
Les nouveaux taux de distribution, calculés grâce à une formule révisée basée sur des indicateurs clés, permettent une redistribution plus juste et avantageuse pour les salariés.

Indicateurs	Ancienne formule (%)	Nouvelle formule (%)
Performance Opérationnelle (IPO)	97,89 % (2,18 %)	103,07 % (2,47 %)
Qualité de Service Client (IQSC)	101,61 % (1,38 %)	102,59 % (1,71 %)
Performance Environnementale (IPE)	104 % (0,52 %)	113,84 % (0,78 %)

Ces ajustements traduisent la volonté de mieux valoriser votre contribution et de partager les fruits de la réussite collective.

CFTC Orange :

NAO, Intéressement et Participation 2024-2026



Détails des Montants Individuels



Pour vous permettre d'estimer vos primes (intéressement + participation), voici une simulation basée sur différents niveaux de salaire brut annuel :

Salaire Brut Annuel (€)	Intéressement (€)	Participation (€)	Total (€)
20 000	2 530	900	3 430
30 000	2 680	900	3 580
40 000	2 820	1 050	3 870
50 000	2 970	1 240	4 210
60 000	3 120	1 440	4 560

Ainsi, ces primes représentent entre 0,8 et 2,1 mois de salaire, selon votre grille de rémunération. Une belle reconnaissance pour votre investissement !



Modalités de Placement et Abondements



En tant que salarié, vous avez la liberté de choisir où affecter vos primes d'intéressement et de participation :

Plan d'Épargne Groupe (PEG).

Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL).

Versement direct sur votre compte bancaire avec votre paie.

Dates clés à retenir :

7 mars 2025 : Notification individuelle pour la participation.

2 avril 2025 : Notification individuelle pour l'intéressement.

Abondements attractifs pour maximiser votre épargne :

Pour vous encourager à épargner, des abondements avantageux sont proposés :

Montant versé par le salarié (€)	Abondement PERCOL (€)	Abondement PEG (€)
150	450	450
250	550	550
450	650	600

Ces dispositifs permettent de faire fructifier vos économies tout en bénéficiant d'un cadre fiscal et social avantageux.

La CFTC Orange, toujours à vos côtés pour défendre vos intérêts et à vous accompagner dans l'amélioration de vos conditions de travail et de vie.

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos questions et vous aider à tirer le meilleur parti de ces dispositifs.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision ou pour être accompagné dans vos démarches.

Ensemble, continuons à construire un avenir professionnel plus juste et solidaire.

Contactez-nous !



com.cftcorange@orange.com



<http://cftc.rh.fr.intraorange/>

avril 2025